

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2022

INTERDICTION ADDITIFS NITRÉS - (N° 4830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec les amendements déposés aux articles 1er, 2 et 3.